

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS103

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 :

« – après le mot : « individuelles », sont insérés les mots : « , notamment... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'alinéa 11 venait à être adopté en l'état, la phrase qu'il modifie au sein de l'article L. 233-1 du code de l'action sociale et des familles deviendrait incompréhensible.

Il convient donc de modifier la rédaction de cet alinéa pour qu'il retrouve du sens, c'est ce que propose cet amendement.